

Société | Santé : du nouveau pour les maternités à l'exemple de l'hôpital de Libourne !



Comment faire de la prévention tout en améliorant les services en maternité ? C'est pour répondre à cette question que l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a lancé ce mardi matin le label « Prévenir pour bien grandir », à destination des maternités et Centres Périnataux de Proximité (CPP) de la région Nouvelle-Aquitaine. Initiée en 2014, cette démarche est donc officiellement effective à compter du 05 mars, et les 56 établissements néo-aquitains – 44 maternités et 12 CPP – pourront donc candidater à l'obtention du label.

Tout faire pour que la grossesse et les trois premières années de l'enfant se déroulent bien, tant pour le bébé que les parents. C'est dans cette philosophie que l'ARS Nouvelle-Aquitaine a lancé ce mardi 05 mars, à l'hôpital Robert Boulin de Libourne, le label « Prévenir pour bien grandir », qui a pour vocation de rendre lisible les actions des maternités et Centre Périnataux de Proximité (CPP), tout en améliorant les soins et la prévention. « Ce label est une feuille de route, ajoute Daniel Habold, Directeur du pôle Santé Publique de l'ARS, parce que nous savons combien il est important de repérer des situations humaines parfois compliquées. Il faut organiser les choses sur des axes qui vont de la santé mentale à la promotion de la santé alimentaire ». L'objectif du label « Prévenir pour bien grandir » est de donner le meilleur départ possible à la vie « tant à travers le court passage dans les maternités, que pour les 1000 premiers jours de l'enfant » explique Daniel Habold.

Les critères d'obtention du label sont au nombre de sept. Il prend en compte les risques liés aux vulnérabilités psychiques, le suivi des nouveau-nés fragiles où à risque ; l'alimentation de la mère, du bébé et l'activité physique ; les conduites à risque et addictions, les risques liés aux vulnérabilités sociales, la santé-environnement et les risques liés aux situations de handicap. « Prévenir pour bien grandir » est divisé en trois niveaux (« pas »), en fonction des points forts et faiblesses vis-à-vis des critères.

Libourne : un établissement expérimentateur

Le Directeur de la Santé Publique à l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souligné le côté précurseur de l'hôpital libournais. Ce dernier est dirigé par Christian Soubie. Il est revenu sur l'équipement de son établissement, dont la maternité a été refaite deux fois en 5 ans, une première fois pour un rafraîchissement des locaux, la seconde dans le cadre de

l'extension du centre hospitalier. A ce jour, la maternité de l'hôpital de Libourne dispose du niveau 2B, qui permet la prise en charge d'un enfant prématuré dès la 31^{ème} semaine, mais également de cinq salles de naissances, trente lits, et deux chambres kangourou, mitoyennes du service de néo-natalité. L'Hôpital Robert Boulin a participé dès 2014 aux différents groupes de travail pour élaborer les critères et les niveaux du label.

Karine Polzin est sage-femme dans l'hôpital libournais. Elle souligne l'opportunité du label pour la maternité de Libourne mais aussi toutes celles de la région : « Il permet de faire reconnaître de nombreuses actions déjà existantes mais peu connues par le public et les différents partenaires. Le Label est également un outil pour l'ensemble de l'équipe, afin de structurer nos objectifs autour de l'amélioration de la qualité des soins et fédérer toutes les équipes concernées autour d'une dynamique commune ».

Des critères du label déjà explorés

La sage-femme est également revenue sur trois grands axes du label « Prévenir pour bien grandir » sur lesquels l'hôpital Robert Boulin travaille déjà. Une sage-femme disposant d'un DU en addictologie est présente dans l'équipe libournaise, et l'hôpital mettra en place à partir d'avril une demi-journée hebdomadaire de consultation consacrée aux patientes nécessitant une prise en charge des addictions. Sur les risques liés aux vulnérabilités sociales, l'établissement met à disposition des temps d'assistance sociale dédiés aux femmes enceintes et accouchées, mais aussi un groupe de travail sur la prise en charge de victimes de violences familiales qui réunit des membres de différents secteurs : maternité, urgences, service sociaux, des psychologues ainsi que la gendarmerie.

Pour ce qui est du critère santé-environnement, Karine Polzin explique : « nous avons mis en place il y a deux ans des ateliers à destination des futurs parents, dont l'objectif est de sensibiliser ces derniers aux polluants de l'environnement intérieur, afin de réduire l'exposition des femmes enceintes et jeunes enfants à des produits toxiques ». Ces ateliers, dont le prochain se déroulera le 14 mars, sont possible grâce à la formation de deux sages-femmes par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Une labellisation en plusieurs étapes

Le processus d'obtention du label est divisé en quatre étapes. La première est une phase d'autotest, où l'établissement répond à un questionnaire qui déterminera à quel niveau du label « Prévenir pour mieux guérir » il peut prétendre. S'en suit la composition du dossier de candidature qui comporte l'autotest, avant un audit organisé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, qui vient contrôler l'hôpital ou le Centre Périnatal de Proximité, pour vérifier que l'établissement répond bien à tout ou partie des critères. C'est ensuite à un comité, qui se réunira tous les six mois, de proposer le niveau de labellisation de l'établissement avant que l'ARS ne le remette pour trois ans.

Marie-Laure Beijas est sage-femme et cheffe de projet en périnatalité à l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Elle revient sur les différents principes du label, qui permettent une meilleure visibilité de l'action des établissements, « parfois trop peu évoquée au profit des aspects techniques », mettant ainsi l'humain au premier plan. Mme Beijas insiste également que la candidature au label est gratuite et volontaire. L'hôpital Robert Boulin de Libourne a d'ores et déjà postulé, comme l'indique Karine Polzin : « le label est lancé aujourd'hui [le 05 mars] nous candidaterons demain, du moins au plus tôt, sourit-elle ». Une première vague de labellisation est prévue en fin d'année 2019.

Yoan Denéchau

*Crédit Photo : Yoan Denéchau
Publié sur aqui.fr le 06/03/2019*

[Url de cet article](#)